



# **REVUE DE L'U.KA**

**Volume 12, n. 23 (juin 2024)**

**Finances, Droit  
et Ethique**

**Université Notre-Dame du Kasayi  
KANANGA**

# Innovation technologique comme défi pour le partenariat des bibliothèques universitaires au Kasai Central

Robert TSHIBUABUA ASHILA

Assistant à l'Université Notre-Dame du Kasayi (U.KA)

## Résumé

Le développement irréversible des supports de l'information a entraîné des mutations profondes dans le paysage des bibliothèques. Devant ces mutations, la bibliothèque doit réinventer son mode de fonctionnement en quittant ses carcans traditionnels qui la cloisonnent comme un îlot pour s'ouvrir, dans une optique de transversalité et de perméabilité, aux innovations technologiques du nouvel environnement de l'information. Ce n'est qu'à ce prix qu'elle assurera à ses collections souvent obsolètes, une grande visibilité et une accessibilité accrue.

**Mots-clés :** Bibliothèque universitaire, partenariat, bibliothèques en réseau, innovations technologiques, veille coopérative.

## Summary

The irreversible development of information media has brought profound changes. Faced with these changes, the library must reinvent its way of functioning by throwing off its shackles which keep it enclosed like an isolated island. By acting this way, it will open up with a view of transversality and permeability to the technological innovations of the new information environment. Only at this price will it ensure to its often obsolete collection high visibility and increased accessibility.

**Keywords:** University library, partnership, network libraries, technological innovations, cooperative monitoring.

## Introduction

Dans le système de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (ESU), la bibliothèque est perçue comme un dispositif indispensable du processus d'apprentissage. En servant de lieu de diffusion des connaissances élaborées, elle joue le rôle de carrefour par lequel défilent les esprits épris de science dans leur noble devoir d'approfondir les idées tacites et les savoirs véhiculés à travers divers médias du monde moderne.

Pour s'acquitter de sa mission d'être un outil d'appui à l'enseignement formel dans notre société dite de l'information, elle doit aujourd'hui se

repositionner en revisitant ses modes de fonctionnement dans un esprit transversal et mutualiste. Il s'agit en effet pour elle, de dépasser les clivages de l'isolement pour s'inscrire dans une logique partenariale afin de fournir à ses usagers des offres en fonction des mutations intervenues dans le processus de diffusion de l'information.

Dans cet article, nous présentons les innovations technologiques comme opportunités offertes aux bibliothèques<sup>1</sup> afin de faire face aux multiples mutations du paysage informationnel avant d'indiquer le partenariat facilité par les Technologies de l'Information et de Communication (TIC) comme leur d'espoir et moyen de décloisonnement des collections obsolètes et non à jour des établissements d'ESU du Kasai Central.

## **1. Nouveau paradigme en bibliothèque : enjeu pour l'émergence**

Depuis plus de trois décennies, les bibliothèques sont progressivement envahies par les TIC. Le développement foudroyant de celles-ci les oblige à s'adapter au nouvel environnement qu'elles offrent et à se l'approprier afin de subsister devant l'explosion de l'information depuis l'avènement de nouveaux supports. Devant ces innovations, un certain hybridisme en bibliothèque est aujourd'hui plus que nécessaire pour la résilience. Il s'agit pour la bibliothèque de coupler dans ses modes de fonctionnement le physique et le numérique.

### ***1.1. Mutations technologiques : couplage de deux environnements actuels de l'information***

La bibliothèque connaît un tournant décisif. A l'organisation de son fonds documentaire et à la gestion de ses espaces qui étaient des préoccupations majeures des bibliothécaires, s'est ajoutée la problématique de l'avènement des TIC. Celles-ci se sont avérées aujourd'hui incontournables aussi bien pour l'avenir du métier et la satisfaction des usagers que pour la visibilité et l'accessibilité accrue à ses ressources qu'elles soient sur l'environnement logique ou analogique.

Parmi les atouts des TIC en documentation figurent le partenariat, la coopération documentaire, le partage des contenus, la mutualisation des ressources, l'automatisation de certaines tâches, l'informatisation du catalogue et sa consultation soit offline, soit online, la création de portails d'accès et de visibilité, la négociation en commun des licences d'accès sur des plateformes des données scientifiques à caractère onéreux, le travail en coopération *sit-in* ou à distance, etc.

---

1 Il s'agit des bibliothèques des établissements de l'ESU du Kasai Central et plus précisément de quelques-unes de la ville de Kananga prises comme échantillon.

Intégrer ces technologies à la gestion semble être, à notre avis, une priorité pour la bibliothèque d'aujourd'hui. En effet, c'est avec elles qu'est apparu l'environnement logique avec ses nouveaux supports d'information et nouveaux types de documents qui, pour les moins avisés, remplacent les documents stockés physiquement dans les bibliothèques classiques.

Pour les tenants de cette logique, le web dans sa configuration actuelle obnubile la bibliothèque physique et la remplace car, estiment-ils, tout s'y trouve consigné. Pourtant, tel n'est pas le cas. En effet, la notion des droits d'auteur ainsi que l'existence du web à caractère payant, obligent à considérer les TIC comme atouts non moins importants du paysage des bibliothèques. A ce niveau, les mutations consistent à coupler à l'environnement physique de bibliothèques l'environnement logique pour plus d'accessibilité et de visibilité.

Ce couplage demande la réorganisation de la documentation qui offre grâce aux TIC plus de possibilités qu'avant. Pascal Sanz a raison d'estimer que les TIC facilitent aujourd'hui ce qui naguère était extraordinairement difficile à accomplir. Il s'agit de la *fourniture à distance instantanée d'un texte, d'une image à un utilisateur lointain grâce à la numérisation et à l'interopérabilité des systèmes*.<sup>2</sup> Notons à ce niveau les discussions instantanées sur des plateformes à interaction multiple, les réunions à distance, la consultation et le travail simultanés des membres distants sur un fichier unique etc. Voilà des mutations qui obligent les bibliothèques à se réorganiser et à se repositionner.

## ***1.2. Mutations dans le métier du bibliothécaire : défi pour la rédocumentarisation***

L'environnement actuel de l'information s'est enrichi de nouvelles formes de parution depuis l'avènement des TIC. Cette situation demande la réorganisation du paysage des bibliothèques, ce que Jean-Michel Salaün appelle la *rédocumentarisation*. En effet, cette pratique vise à créer, à partir de nouvelles techniques, de procédés, de matériels et d'outils, de nouveaux espaces des documents et nouvelles offres documentaires. C'est là le nouveau défi des bibliothèques aujourd'hui<sup>3</sup>.

---

2 P. SANZ, *Guide de la coopération entre bibliothèques*, Paris, Ed. du Cercle de la Librairie, 1999. p. 11.

3 J.-M. SALAÜN, *Rédocumentarisation : un défi pour les sciences de l'information*, dans *Études de communication*, n°30, (2007). Disponible sur : File:///C:/Users/cellphone/Downloads/edc-428.pdf, consulté le 22 avril 2024.

Dominique Peignet se base sur cette indispensable réorganisation pour que les bibliothèques fournissent des produits et services susceptibles de continuer à séduire et à attirer les publics de l'ère numérique. Ce n'est qu'à ce prix qu'elles répondront de manière pertinente, efficace, rapide et économique à des équations de recherche des usagers d'aujourd'hui. Dans cette perspective, il considère qu'à l'heure des réseaux, l'écrit, l'image et le son deviennent des biens de consommation courante, comme hier l'eau et l'électricité. Ils sont susceptibles d'atteindre directement l'individu sur son lieu de vie<sup>4</sup>.

Pour assurer ce changement, la bibliothèque comme *lieu de culture ouvert au monde* doit intégrer les TIC avec leur arsenal d'outils utilisables en *library 2.0* et qui facilitent la gestion des documents dans la diversité de leurs supports. La question pour elle n'est pas de passer d'un modèle traditionnel de gestion des savoirs consignés de manière normée pour la satisfaction des usagers mais plutôt de coupler à ce modèle l'usage des technologies et de l'environnement numérique pour se positionner dans ce monde en pleine mutation<sup>5</sup>.

### ***1.3. Mutations des supports : enjeu pour la valorisation des ressources et l'émergence des bibliothèques***

Si l'information comme élément essentiel de toute communication, peu importe sa nature, garde son sens à tous les âges, ce qui est sujet à des mutations avec l'avènement des TIC, c'est son canal de transmission. Trois axes permettent d'appréhender le document sans juger son contenu quant à sa qualité et à son autorité dans le domaine. Il est ici question de la *forme* qui lui confère la *qualité relationnelle* ou *transactionnelle*. En effet, c'est elle qui en assure la médiation dans le processus de communication et de diffusion des connaissances.

Les bibliothèques doivent aujourd'hui prendre en charge toutes les formes de documents. Voilà un défi majeur auquel les bibliothèques font face. En effet, cette prise en compte de ce défi nécessite, comme l'estime Jean-Michel Salaün, des *réingénieries documentaires* relevant de la *rédocumentarisation*<sup>6</sup> pour la fabrique en commun des produits

4 D. PEIGNET, *La bibliothèque entre mutation de l'offre et mutation de la demande*, dans *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 4, (2001), p.10-17. Disponible sur : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2001-04-0010-002>, consulté le 01 février 2024.

5 O. LE DEUFF, *La Bibliothèque 2.0: genèse et évolutions d'un concept*, dans *Les Cahiers du numérique*, vol. 6, no 1, (2010), p. 97-118. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-du-numerique-2010-1-page-97.htm>, consulté le 29 janvier 2024.

6 Terme utilisé par Jean-Michel SALAÛN pour désigner la nécessité de développer les nouvelles compétences permettant de traiter efficacement la multitude de données produites par la société de l'information.

de l'ère du numérique. Nous notons ici le multimédia avec sa *trilogie dimensionnelle*, ce que Jean Michel Salaün désigne par trois modèles de valorisation du document<sup>7</sup> :

- La *forme* : c'est le *vu*. Il s'agit ici de l'aspect physique du document, de son paraître que l'homme appréhende avec ses sens sans tenir compte du contenu intellectuel véhiculé. En effet, à partir du repérage comme habileté, l'homme est capable de différencier ce qu'il veut dans la foulée des objets. Si nous définissons le document physique comme support + informations, alors sa mutation consiste avec les TIC en la transposition des informations sur les nouveaux types de supports pour une restitution à partir d'un certain appareillage. Si le codage du signal enregistré via les TIC aboutit à certaines formes virtuelles comme le textuel, le sonore, l'audiovisuel ou le multimédia, le décodage nécessite, aussi bien de l'usager que du médiateur, la perspicacité et un certain flair.

- Le *message* : c'est le *lu*. Cette deuxième dimension du document porte sur le contenu intellectuel, le message véhiculé ou le sens. Il s'agit en effet de la représentation que l'on se fait du son, de l'image et de lettres consignées sur un support. Ce décodage ou déchiffrement peut être fait soit directement par le chercheur seul lorsqu'il s'agit d'un document physique, soit en passant par la machine pour le document électronique.

Dans tous les cas, un apprentissage des codes et certaines compétences informatiques sont utiles. Si le document textuel exige l'apprentissage pour le déchiffrement, le document virtuel y ajoute les compétences technologiques en l'occurrence la maîtrise des outils et des canaux de communication. Ces compétences sont utiles pour tout usager de l'information documentaire de l'ère du numérique car, pour cette deuxième dimension, le document renvoie aux codes + représentation ou compréhension.

- La *communication des connaissances* : c'est le *su*. Il s'agit pour cette troisième dimension de la communication des connaissances, communication dite du *second lieu*, celle du médiateur entre le document et le chercheur et qui consiste à informer de manière signalétique les utilisateurs pour qu'ils décident de lire ou de ne pas lire le document. Le véhicule de cette dimension est la *notice catalographique*<sup>8</sup> constitutive

7 J.-M. SALAÜN, *Vu, lu, su: les architectes de l'information face à l'oligopole du Web*, Paris, La découverte, 2012, p. 47. Disponible sur : <https://shs.hal.science/halshs-01979526/document>, consulté le 29 janvier 2024.

8 Une fiche qui indique les éléments d'identification, de description, de localisation et d'indexation d'un document. Il s'agit de la référence bibliographique d'un document enrichie des informations sur sa localisation –Classification- ou indexation décimale-,

du *catalogue des bibliothèques*<sup>9</sup>. C'est dans le but de transmettre non seulement les données d'identification des documents mais aussi les éléments essentiels de l'indexation thématique et un succinct résumé indicatif pour informer, au-delà de l'espace et du temps, les potentiels ré-utilisateurs des documents.

La mutation consiste à ce niveau à informatiser les catalogues existants et à en faire des *OPAC*<sup>10</sup> pour plus de visibilité et d'accessibilité. L'enjeu ici est de taille : informer suffisamment et atteindre un public large car, comme l'indique la Bible, « mon peuple périt faute de connaissance » (Os 4,6). C'est en ce sens que la bibliothèque joue son rôle social, celui de former et d'informer<sup>11</sup> comme le souligne l'UNESCO dans le *Manifeste* de 1994. Un tel rôle vise la démocratisation de l'accès aux savoirs et l'appropriation de ces derniers par le public<sup>12</sup>. A ce niveau, l'usage par le médiateur des inforoutes devient un prérequis pour la diffusion avec expertise et compétence requises du *su*.

## 2. Enquête : Techniques utilisées, analyse et commentaire

### 2.1. Techniques utilisées

Cet article fait suite à une enquête de terrain menée dans quelques bibliothèques de l'ESU au Kasai Central prises comme échantillon. Nous avons utilisé le questionnaire et l'interview comme techniques de collecte des données auprès d'un échantillon aléatoirement défini. Nous nous sommes servis aussi de notre expérience comme bibliothécaire professionnel et de la technique documentaire pour enrichir ce travail des idées novatrices en rapport avec le renouveau intervenu dans le métier depuis l'avènement des TIC.

---

des thèmes abordés par l'auteur – Indexation thématique- et du petit résumé indicatif qui en indique de manière signalétique le contenu intellectuel véhiculé.

- 9 Liste qui recense, identifie et localise les documents constitutifs du fonds documentaire d'une bibliothèque particulière.
- 10 Online Public Access catalog : catalogue d'accès public en ligne ; OPAC est un terme utilisé communément en bibliothéconomie pour désigner le catalogue informatisé et mis en ligne pour faciliter sa consultation par un public large bravant les obstacles géographiques et temporels.
- 11 UNESCO, *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique*, dans *Documentation et bibliothèques*, vol. 19, n° 1, (mars 1973). Sur : ht [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000112122\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000112122_fre) , consulté le 25 avril 2024.
- 12 K. S. KOUAKOU, *L'Afrique en devenir: Quels apports des bibliothèques pour l'émergence?*, (2024). Disponible sur : <https://hal.science/hal-04518564/document>, consulté le 25 avril 2024.

## **2.2. Présentation des résultats**

Parmi les questions administrées figurent celle relative au partenariat en local, en national ou en international entre bibliothèques et celle relative aux propositions sur la valorisation documentaire. Ce sont ces deux indicateurs qui nous ont permis de mener notre enquête.

- Par rapport au partenariat existant, de neuf bibliothèques enquêtées, sept affirment travailler en solo, sans partenariat formel et sans coopération documentaire avec des membres associatifs. Une bibliothèque croit, sur un ton timide d'agent qui a requis l'anonymat, travailler en partenariat avec l'université. Cependant, il ne connaît ni les termes dudit partenariat, ni les membres de la structure partenariaire. En plus, il ne reconnaît même pas avoir eu une séance de travail en présentiel ou en distanciel avec les membres de la structure associative. Une autre bibliothèque affirme travailler en partenariat avec une université Sud-africaine. Encore un partenariat sans termes clairs connus des bibliothécaires, sans séance de travail en commun et dont les secrets, a laissé entendre sur un ton froid l'agent rencontré, sont tenus par le numéro de son institution de tutelle.

- S'agissant des propositions pour la valorisation documentaire, de neuf bibliothèques enquêtées, huit ont validé le partenariat pour l'uniformisation des pratiques, l'échange des données, la création d'un réseau documentaire local ; les huit ont aussi approuvé par oui la constitution d'un service universitaire de documentation en charge de la production d'un catalogue collectif dans le cadre de la mutualisation des ressources au bénéfice des universités de la ville de Kananga. Cependant un personnel d'une bibliothèque X nous a référé au comité de gestion évitant de se prononcer sur les matières qu'il considère comme relevant de l'administration et du comité de gestion<sup>13</sup>.

## **2.3. Analyse des résultats et commentaires**

Les résultats obtenus sur les deux indicateurs ci-haut mentionnés ont révélé que les bibliothèques de l'ESU au Kasai Central évoluent en vase clos. Les efforts sont loin d'être consentis pour un partenariat avec des termes clairement définis et connus de tous les membres associatifs. Cela vaut aussi bien au niveau local, national qu'international.

---

<sup>13</sup> Sources : Enquête réalisée dans les bibliothèques de l'ESU au Kasai Central, inédit, janvier 2023.



Les résultats récoltés démontrent que même au niveau de la ville de Kananga, la simple coopération documentaire entre les bibliothèques est totalement inexistante. Aucun effort n'est déployé, ni pour la constitution d'un catalogue collectif, ni pour l'uniformisation des pratiques, ni pour une simple coopération, ni pour la création d'un réseau documentaire, ni pour la mise en place d'un portail documentaire, ni pour enrichir les collections généralement obsolètes et sans politique documentaire favorisant des mises à jour constantes. Au Kasai Central, les bibliothèques sont comme des monuments historiques d'intérêt moindre érigés pour la légitimation et la crédibilisation des institutions de tutelle.

#### ***2.4. Propositions de valorisation des bibliothèques étudiées***

Le travail dans les bibliothèques aujourd'hui exige la coopération à de différents niveaux : coopération des bibliothèques entre elles, coopération avec les fournisseurs en l'occurrence les éditeurs et les librairies à travers les envois d'*office*<sup>14</sup> sur les nouvelles parutions et les thématiques couvertes par les collections, coopération avec les fournisseurs d'accès à internet, etc.

De telles coopérations sont certes difficiles, mais indispensables pour l'avenir des bibliothèques. En effet, la piste de coopération, comme l'estime Annie Le Saux, en favorisant une carte unique d'accès aux contenus syndiqués des membres associatifs, permet de constituer un pôle documentaire qui valorise la documentation aussi bien au niveau local, national qu'international.

Les bibliothèques des établissements d'ESU de la ville de Kananga ont, aujourd'hui plus qu'hier, intérêt à coopérer à travers des partenariats pour s'enrichir mutuellement, échanger des expériences, construire une intelligence collective et pourquoi pas mettre en place pour tous un service universitaire de documentation avec des données syndiquées de toutes les bibliothèques. Cela profitera énormément aussi aux autres établissements supérieurs et universitaires de l'intérieur de la ville qui fonctionnent sans bibliothèques. Une telle coopération nécessite la maîtrise de certaines techniques et le développement des compétences en adéquation avec l'environnement actuel de l'information.

---

<sup>14</sup> Un office est un accord avec un fournisseur (libraire ou éditeur) pour des envois systématiques d'un type d'ouvrages afin de permettre à la bibliothèque de sélectionner pour achat ceux qui sont en adéquation avec ses missions. Il peut s'agir aussi d'un répertoire (catalogue) qui liste la production documentaire disponible en vente.

### **3. Partenariat des bibliothèques : quelles techniques et compétences pour une coopération réussie ?**

Dans ce point, nous indiquons quelques prérequis entendus à la fois comme des tremplins et des balises qui facilitent le partenariat et l'éclairent comme des poteaux indicateurs.

#### **3.1. Dématérialisation des tâches et opérations**

L'accès aux ressources du web pour les bibliothèques de l'ESU du Kasai Central est loin d'être suffisant. Pourtant, le web renferme de multiples informations couvrant divers domaines du savoir. Coulées dans les réservoirs divers notamment les plateformes de revues scientifiques, les bases de données scientifiques et les archives ouvertes etc., ces informations constituent une littérature riche pour les recherches avancées. Les bibliothèques doivent intégrer à leur gestion ces ressources qui constituent un complément essentiel des documents physiques conservés dans leurs rayonnages.

Cette intégration s'impose à la bibliothèque comme un impératif découlant d'un tournant qui pointe l'accent, non pas seulement sur les collections à réorganiser, mais surtout sur les usagers à satisfaire. Il s'agit pour les bibliothèques de s'ouvrir à la riche littérature du web, d'informatiser son catalogue, d'automatiser certaines tâches de la chaîne documentaire, de numériser certains documents rares ou anciens de son existant documentaire pour la satisfaction des usagers.

C'est de cette dématérialisation que le visionnaire P. Otlet rêve en son temps en parlant des outils facilitant l'accès à plusieurs réservoirs d'informations à partir d'un point fixe : *Ici la table de travail n'est plus chargée d'aucun livre. A leur place, se dressent un écran et, à portée, un téléphone. Là-bas au loin, dans un édifice immense, sont tous les livres et tous les renseignements [...]. De là on fait apparaître sur écran la page à lire pour connaître la réponse aux questions posées par téléphone, avec ou sans fil [...]*<sup>15</sup>.

La dématérialisation comme l'automatisation et la robotique ne supprime pas le rôle du bibliothécaire mais fait de lui un facilitateur, un médiateur patenté et outillé aussi bien en culture de l'information, en maîtrise de l'information qu'en compétences technologiques

---

15 P. OTLET, *Traité de documentation : le livre sur le livre : théorie et pratique*, Bruxelles, Ed. Mundaneum-Palais mondial, 1989. Disponible sur : [http://traite.czam.de/en/latest/otlet\\_traite\\_1934\\_FR.html](http://traite.czam.de/en/latest/otlet_traite_1934_FR.html) , consulté le 02 février 2024.

innovantes. A travers des techniques, méthodes et stratégies, il consulte les deux environnements de la recherche pour satisfaire efficacement et pertinemment le chercheur.

De ce qui précède, il ressort que la bibliothèque attrayante à notre ère doit être hybride, c'est-à-dire à la fois physique et numérique, pour pouvoir donner accès à toute sorte d'information peu importe le support qui la véhicule. Son efficacité en dépend comme l'indique Michel Sineux dans son argumentaire sur l'usage des TIC et la nécessité de la digitalisation des opérations et l'impératif de l'informatisation : *Plus qu'ailleurs, l'informatisation de la gestion, la conversion rétrospective des catalogues, le développement des accès aux ressources électroniques constituent un impératif, tout à la fois pour desserrer les contraintes des locaux, pour améliorer les fonctionnements et les services aux usagers, et pour mettre les collections « hors les murs » à la disposition du plus grand nombre.*<sup>16</sup>

### 3.2. Maîtrise des inforoutes (TIC)

La dématérialisation exige du professionnel la maîtrise de l'informatique documentaire, ce qui a permis à Michael Casey de parler de *bibliothèque 2.0* et des *bibliothécaires 2.0*<sup>17</sup>. Les prestations de ce dernier reposent sur la maîtrise des technologies offertes par le web 2.0 pour faciliter les échanges aussi bien en présentiel et donc *offline*, qu'en distanciel et donc *online*. Il gère aussi les accès et autres services documentaires à partir des plateformes, du portail documentaire ou autres outils dotés de fonctionnalités nouvelles du *web 2.0* tels que les systèmes OPAC<sup>18</sup>, le but étant la conquête des occupants de nouveaux territoires du numérique.

La bibliothèque 2.0 quant à elle devra, du milieu de la pléthore et du flot de ses ressources informationnelles se départir de l'offre toujours uniforme en termes de support pour proposer à son public un modelage qui facilite l'accès aux biens d'information et de culture adaptés à notre ère. C'est en ce sens qu'un large éventail de réflexions professionnelles

16 OBSERVATOIRE PERMANENT DE LA LECTURE PUBLIQUE A PARIS, *Publics et usages des bibliothèques : un défi pour la coopération*, (1998), p. 85.

17 M. STEPHENS, *Working Towards a Definition of Library 2.0*, dans *Librarycrunch*, Billet du 21 octobre 2005. Ce terme *Bibliothèque 2.0* a été inventé par Michael CASEY en septembre 2005 sur son blog Library Crunch. Disponible sur : [http://www.librarycrunch.com/2005/10/working\\_towards\\_a\\_definition\\_o.html](http://www.librarycrunch.com/2005/10/working_towards_a_definition_o.html), consulté le 01 février 2024.

18 Acronyme qui signifie *Online Public Access Catalog* (en anglais). Ce terme très utilisé par la communauté des bibliothécaires désigne un *catalogue de bibliothèque accessible en ligne*. Cependant, il est très peu connu par les utilisateurs des bibliothèques qui parlent plus de catalogue que d'OPAC.

sur les dimensions techniques et organisationnelles du métier des bibliothécaires propose de nouveaux modes d'accès à l'information qui prennent en compte les nouveaux types de supports.

A ce niveau, il s'avère que les institutions qui s'appuient sur les bénévoles et les para-professionnels en bibliothèques sans compétences bibliothéconomiques, sans maîtrise de l'information, sans culture informationnelle, perdent la clé de voûte et sacrifient aussi bien la bibliothèque que la recherche. En effet, *les bibliothécaires professionnels sont la clé des bonnes bibliothèques*. Loin d'être des gerbeurs ou des trieurs, *ils sont des conservateurs créatifs des collections de livres. Ils examinent et en renouvellent les cohortes, en ajustant ce qui doit s'adapter aux lecteurs, soulignant certaines sections et sujets pour mieux refléter le monde. Ils sont prêts à guider et à encourager ; à favoriser les relations entre les livres et les gens [...], ils font briller une bibliothèque*<sup>19</sup>.

Sans battre en brèche le travail utile accompli en bibliothèque par ces para-professionnels et ces bénévoles, nous indiquons qu'un personnel bien formé et expert avec une bonne maîtrise des infoutures est indispensable pour l'avenir des bibliothèques d'étude et de recherche à l'ère du numérique. En effet, il est la pierre angulaire des bonnes bibliothèques car, sans lui, la bibliothèque devient un amas de livres et les relations entre les livres et les lecteurs se néantissent. Voilà qui fait dire à Nicolas Davies que *sans bibliothécaires et les bibliothèques qu'ils bâtissent, nous sommes moins vivants, moins humains, plus profondément seuls*<sup>20</sup>.

Sur ce, le paradigme de la bibliothèque 2.0 n'est pas seulement de rapprocher le personnel de l'utilisation adéquate des collections dans la tradition d'un rassemblement médiatique centralisé, mais de les doter de compétences technologiques nécessaires pour la médiation et l'ouverture aux autres bibliothèques.

C'est cette ouverture à travers des partenariats malgré les contraintes temporelles et géographiques que Jérôme Puchol considère comme une solution pour satisfaire les chercheurs et pour enrichir les collections en déphasage<sup>21</sup>. Il s'agit pour lui de paralléliser les deux environnements de

---

19 N. DAVIES, *Sans bibliothécaires et les bibliothèques qu'ils bâtissent, nous sommes moins vivants, moins humains, plus profondément seuls*, dans *Île Flottante : cogitations d'un bibliothécaire*. Sur : <https://alejandrolabonneblog.wordpress.com/2017/07/04/sans-bibliotheques-nous-sommes-moins-humains-et-profondement-plus-seuls-journee-mondiale-du-livre/>, consulté le 5 février 2024.

20 *Ibid.*

21 Nous faisons références aux bibliothèques des établissements d'enseignement

diffusion de l'information dans une logique de transversalité et un esprit de perméabilité afin de résoudre le problème de la misère informationnelle qui pèse lourdement sur les bibliothèques comme l'épée de Damoclès. Pour lui, il faut aujourd'hui repenser l'organisation des bibliothèques dans un cadre et un esprit plus transversaux et mutualistes.<sup>22</sup> Le but final étant de les sortir de l'isolement qui les cloisonne comme des îlots coupés de tout port afin d'uniformiser leurs pratiques à travers un management participatif issu de l'intelligence collective des structures associatives soucieuses de réduire leurs insuffisances.

#### **4. Partenariat comme palliatif aux insuffisances des collections des bibliothèques en mutation**

Le partenariat se présente comme une lueur pour les bibliothèques. Comme *philosophie du travailler ensemble*, il permet de jeter sur elles une passerelle qui les décroïsonne en les rendant perméables.

##### **4.1. Partenariat comme nature et mode de fonctionnement des bibliothèques**

La situation économique actuelle des bibliothèques de l'ESU au Kasai Central les oblige à adopter la politique partenariale comme mode de fonctionnement. Ce dernier offre plus d'opportunités pour l'ensemble des activités bibliothéconomiques. Que dire du partenariat ? Le terme partenariat se définit dans le langage courant comme une association des intervenants de même nature ou de nature différente, désireux de conduire, dans le respect de l'autonomie de chacun, des actions communes afin d'atteindre des objectifs préalablement définis et en adéquation avec les intérêts de chacun.

En bibliothéconomie, le partenariat renvoie aux liens entre bibliothèques, liens qui vont au-delà de la simple coopération et entente. *En effet, il englobe la coopération comme collaboration structurelle, partage des connaissances et des ressources. En ce sens, il peut être considéré comme un éventail plus large que la seule coopération, terme qu'on réserve à des opérations techniques et bibliothéconomiques (catalogage partagé, éliminations concertées, etc.)*<sup>23</sup>.

---

supérieur et universitaires du Kasai Central qui ont fait objet de notre étude.

22 Cf. J. PUCHOL, *Mutualiser les pratiques documentaires : Bibliothèques en réseau*, Lyon, Presses de l'ENSSIB, 2019, p. 11-13.

23 D. AROT, *Les Partenariats des bibliothèques*, Villeurbanne : ENSSIB, 2002, p.15.

Le partenariat se présente à notre avis comme une coopération dont la nature est inscrite dans le mode de fonctionnement et même dans la nature de toute bibliothèque. En effet, *aucune bibliothèque n'est autosuffisante. Dès lors que la bibliothèque est conçue et gérée comme un ensemble éternellement incomplet, la coopération entre bibliothèques n'est plus un service supplémentaire, ni un palliatif d'une situation défectueuse, mais un mode d'existence normal de toute bibliothèque, qui doit être intégré à sa conception et prévue dans ses règles de fonctionnement*<sup>24</sup>.

En luttant contre l'isolement et le travail en ilot, le partenariat permet aux bibliothèques de passer de la *coopération informelle* à la *coopération formelle* en passant par la *coopération traditionnelle* entendue comme prêt entre bibliothèques. Il privilégie les relations d'égalité et permet, comme l'estime François Reiner, aux bibliothèques isolées de dépasser les clivages qui les positionnent comme des mosaïques imperméables<sup>25</sup> car, il insinue concertation, coopération et échange du savoir-faire<sup>26</sup>.

Cependant, les bibliothèques de l'ESU au Kasai Central continuent à fonctionner en vase clos. Pourtant, se constituer en réseau pour un travail collaboratif est de nos jours une nécessité qui s'impose. Olivier Le Deuf insiste sur cette nécessité en invitant les bibliothécaires à abandonner le « je » égocentrique et égoïste pour se fondre dans le « nous ». car, *le travail collaboratif avec ses collègues des réseaux des bibliothèques avoisinantes n'a plus de secret [...], il ne pense pas « Je » mais « Nous »*<sup>27</sup>.

#### **4.2. Partenariat comme atout du nouvel environnement Opportunités**

Le partenariat constitue une manière de jeter les passerelles fonctionnelles et managériales entre les membres associatifs. En effet, il leur permet d'accroître la visibilité de leurs offres, d'augmenter leur réutilisation et de réaliser des économies aussi bien des finances que des

---

24 D. TAESCH-WAHLEN, *Concevoir, réaliser et organiser une bibliothèque : mémento pratique à l'usage des élus, des responsables administratifs et des bibliothécaires*, Paris, Ed. du Cercle de la Librairie, 1997, p. 69.

25 F. REINER. *Dépasser les clivages : un défi pour la coopération*, p. 169-173

26 Cf. P. SAUVAGEAU, *Montreal, ou comment satisfaire une double nécessité dans un contexte de coopération*, dans OPLPP, *Publics et usages des bibliothèques : un défi pour la coopération*, Paris, Bibliothèque publique d'information, Centre Georges Pompidou, 1998, p. 107.

27 O. LE DEUF, *La Bibliothèque 2.0 : genèse et évolution d'un concept*, dans *Les Cahiers du numérique*, (2010). Sur : [https://halshs.archives-ouvertes.fr/sic\\_00628319/document](https://halshs.archives-ouvertes.fr/sic_00628319/document) , consulté le 10 avril 2017.

espaces. Il évite aux structures membres les achats doubles des œuvres coûteuses et permet la négociation en commun des licences d'accès à la littérature du web à caractère payant. Il aide en plus chaque structure du groupe à mieux se connaître en se comparant aux autres, à identifier ses forces et ses faiblesses, à s'inspirer des expériences et de l'expertise des autres. Car, *réussir un partenariat [...], c'est travailler plus efficacement [...], c'est rationaliser et rentabiliser le fonctionnement de l'établissement*<sup>28</sup>.

En facilitant *l'optimisation des produits documentaires*, le partenariat se veut un moyen de sauvetage afin de remédier aux déficits documentaires des collections non à jour et d'enrichir les collections obsolètes. C'est en ce sens que l'UNESCO et l'IFLA<sup>29</sup> considèrent la coopération entre bibliothèques comme un préalable indispensable à ne pas manquer pour leur survie. En effet, estiment-ils, *l'établissement de partenariats est essentiel pour que les bibliothèques puissent atteindre un public plus large et plus diversifié. Une coopération avec les partenaires pertinents [...] doit être mise en place*<sup>30</sup>.

Cette coopération, loin de s'arrêter aux seules bibliothèques, doit s'élargir à d'autres organisations et surtout à celles jouant le rôle de canons de diffusion de l'information. Henry Lucie propose à propos le vacable *partnership* pour parler de coopération aussi bien des bibliothèques entre elles que des bibliothèques avec d'autres organisations comme librairie, maison d'édition, laboratoire de recherche ...<sup>31</sup>.

Le partenariat facilite aussi *l'optimisation de la rentabilité*. En effet, la création en commun des produits et services à valeur ajoutée participe à la satisfaction des publics et à l'adaptation des offres au nouvel environnement de recherche à travers un cadre relationnel où l'égalité favorise l'élaboration des projets communs<sup>32</sup>.

28 A. AUBERT, *Pratiquer le partenariat pour participer à la vie locale : l'exemple de Blanquefort*, dans *BBF*, t.45, n°5(2000). Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr>, consulté le 10 juin 2018.

29 IFLA (*International Federation of library Associations and institutions* OU Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions) est une fédération internationale d'associations représentant les intérêts des bibliothèques, des services d'information et de leurs utilisateurs, ayant la forme associative. Elle a été créée en 1927 à La Haye au Pays-bas.

30 IFLA, UNESCO, *Manifeste IFLA-UNESCO sur la Bibliothèque Publique 2022*, p. 4, (juillet 2022). Disponible sur : <https://repository.ifla.org/bitstream/123456789/2122/1/Manifeste%20IFLA-UNESCO%20sur%20les%20biblioth%C3%A8ques%20publiques.v2.pdf> , consulté le 27 avril 2024.

31 L. HENRY, *Les partenariats des bibliothèques publiques en France et au Royaume-Uni*. Université de Paris Ouest Nanterre La Défense, 2009-2010. p. 38. Disponible sur : <https://core.ac.uk/download/pdf/12438112.pdf> , consulté le 27 avril 2024.

32 R. BATS, *Mener un projet international : bibliothèques françaises et coopération internationale*, p. 74.

- **Exigences**

Les consortia des bibliothèques impliquent, outre les avantages que nous venons de mentionner, quelques exigences pour un pari gagné. Il s'agit entre autre de la connaissance mutuelle des membres associatifs, de la création d'un cadre légal et des mécanismes de concertation pour concorder les approches originellement différentes avec loyauté et dans le respect de chacun. Philippe Sauvageau part de cette base pour affirmer que *le partenariat durable repose sur la connaissance mutuelle approfondie des partenaires, d'où la nécessité de bien préciser les zones d'excellence de chacun, de définir les rôles et de circonscrire les intérêts respectifs*<sup>33</sup>.

De ce qui précède, il ressort que le partenariat, loin d'être la fusion ou l'absorption d'un partenaire par un autre, est une alliance pour faire face à certains obstacles. Le proverbe *union fait la force*<sup>34</sup> trouve ici son sens. En effet, le maintien de l'indépendance capitalistique et juridique de chaque partenaire se veut la caractéristique essentielle à laquelle s'ajoute une forte volonté de collaborer et de mobiliser les compétences respectives au sein d'une même chaîne de talents et de savoir-faire<sup>35</sup>.

A cette exigence s'ajoutent l'appui et la volonté des institutions de tutelle qui sont des éléments indispensables pour l'octroi de différentes ressources utiles au bon fonctionnement des bibliothèques, qu'il s'agisse des ressources humaines, matérielles, financières, du temps, de l'objectivation et de la légitimation au niveau structurel du travail réalisé collectivement. Sans volonté et implication des institutions de tutelle, la coopération documentaire se heurte à un obstacle de poids.

Une autre exigence consiste à constituer des réseaux locaux ou territoriaux. En effet, au Kasai Central, chaque bibliothèque travaille en solo évitant, comme un îlot, de livrer ses secrets à l'eau pour ne pas être englouti un jour. La tendance est telle que chacun voudrait, mais sans succès, trouver ses partenaires loin, en dehors de la province ou outre-mer. C'est en ce sens qu'Annie Saux considère le cloisonnement au niveau local comme un obstacle de poids rendant peu facile la coopération documentaire<sup>36</sup>. Le partenariat en effet, nous le voulons

---

33 P. SAUVAGEAU. *op. cit.*, p. 108.

34 Devise nationale de la Belgique, de la Bulgarie, de l'Angola, de la Bolivie, d'Haïti et d'Andorre.

35 G. BALANTZIAN, *L'avantage coopératif : le partenariat, la coopération, l'alliance stratégique*, Paris, Les Editions d'Organisation, 1997, p.15.

36 Cf. A. Le SAUX, *Publics et usages des bibliothèques : un défi pour la coopération, dans Bulletin des bibliothèques de France*, n° 4, (1998), p. 129-131. Disponible



d'abord territorial c'est-à-dire interinstitutionnel au niveau local avant d'être national ou international<sup>37</sup>.

A ces exigences s'ajoutent d'autres notamment l'uniformisation des pratiques et des techniques, la planification des séances de travail, la fixation en commun des objectifs et des limites pour cadrer les différentes actions et œuvrer dans le respect de tout partenaire. Nous notons aussi les exigences relatives à l'aspect juridique, à l'élaboration de la charte des règles, que celles-ci soient d'ordre déontologique ou d'ordre contractuel à travers la convention partenariale. Ces exigences sont comme des balises de toute procédure partenariale au début de la mise en place du réseau documentaire.

## Conclusion

Face à l'infobésité du *web grand public* exploité massivement par les surfeurs non avertis, les bibliothèques ont intérêt à repenser leur mode de fonctionnement dans un esprit transversal afin de proposer des offres et services de qualité. Pour ce faire, le partenariat et la coopération documentaire constituent des voies de salut qui leur permettent de renouveler de fond en comble leur environnement de travail, leurs méthodes et dépasser les politiques documentaires isolées.

En enrichissant les collections obsolètes et en uniformisant les pratiques, les structures associatives feront face à l'environnement concurrencé et saturé par les données de toutes sortes qui séduisent les surfeurs dans le processus de quête informationnelle. En effet, le travail en commun facilité par les TIC, permet de surmonter les obstacles temporels et spatiaux dans le processus de création, avec expertise diverse et professionnalisme avéré, de l'intelligence collective en vue de la satisfaction des usagers des bibliothèques.

---

sur :<https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1998-04-0129-010>, consulté le 25 avril 2024.

<sup>37</sup> *Ibid.*